

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 16 décembre 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, PÉDRINI Lélio (à partir de la question n°17), COCQ Bertrand, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe (à partir de la question n°2), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique (à partir de la question n°2), GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, SOUILLIART Virginie donne procuration à MULLET Rosemonde, IDZIAK Ludovic donne procuration à DEROUBAIX Hervé, PÉDRINI Lélio donne procuration à LAVERSIN Corinne (jusqu'à la question n°16), CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DEMULIER Jérôme donne procuration à JURCZYK Jean-François (à partir de la question n°3), DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, ALLEMAN Joëlle, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BRAEM Christel, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
16 décembre 2025

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

LABANQUE - MODIFICATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle.

Par délibération n° 2025/BC048 du 24 juin 2025, le Bureau communautaire a approuvé la modification de la grille tarifaire de Labanque.

Considérant que Labanque souhaite modifier à nouveau les tarifs des prestations et ainsi :

- étendre la gratuité aux 0-26 ans et à toutes les journées nationales organisées sous l'égide du Ministère de la Culture,

- augmenter les tarifs des visites accompagnées à 40 euros pour les groupes scolaires et structures de l'ESS et 100 euros pour les groupes de tourisme et les comités d'entreprise,

- offrir la gratuité pour les visites des Conseils municipaux et des Conseils municipaux des Jeunes des communes de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » 03 décembre 2025, il est proposé à l'assemblée d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2026, la nouvelle grille tarifaire de cet équipement culturel tel que ci-annexée. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de Labanque, à compter du 1^{er} janvier 2026, telle que ci-annexée.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **23 DEC. 2025**

Et de la publication le : **23 DEC. 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien



TARIFICATION DE LABANQUE AU 1^{er} JANVIER 2026

Fournisseur	Nature du produit	Intitulé de l'objet	Prix de vente nets de taxes	Conditions d'application des tarifs
CABBALR	Billetterie pour les individuels	Billet d'entrée	6 euros	Plein tarif
			3 euros	Tarif réduit* pour les habitants de la Communauté d'Agglomération Tarif réduit appliqué dans le cadre des conventions signées avec les structures partenaires * <i>sur présentation d'un justificatif</i>
			Gratuit	Gratuité* pour les 0-26 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes en situation de handicap et la personne qui les accompagne. Gratuit dans le cadre d'organisation de jeux-concours (nombre d'entrées défini de gré à gré selon le partenariat) et dans le cadre des conventions signées avec les structures partenaires. Des entrées gratuites, dans la limite de 50 par an, pourront être accordées aux professionnels participant à la promotion ou à la programmation de l'équipement. * <i>sur présentation d'un justificatif</i>
		Ouvertures exceptionnelles	Gratuit	Gratuit pour tous à l'occasion des vernissages, toutes les journées nationales sous l'égide du Ministère de la Culture, les premiers dimanches de chaque mois, les Intermezzos, les visites préparatoires pour les enseignants et les responsables de groupes
		Événement - Catégorie 1	6 euros	Ce tarif correspond aux prestations suivantes; ateliers, stages, visites théâtralisées, concerts, etc. Le tarif est appliqué en fonction de l'événement, de sa durée, du coût de la prestation, etc.
		Événement - Catégorie 2	12 euros	
		Événement - Catégorie 3	15 euros	
		Goûter-anniversaire	60 euros	Pour les enfants de 7 à 10 ans. Durée : 2h30 Pour 10 enfants maximum. La prestation comprend la présence d'un médiateur, une visite de l'exposition en cours, un temps de pratique artistique, le goûter. Les cartons d'invitation, les boissons et le set de table sont fournis.
	Location	Caution pour le Studio	300 euros	Le Studio est mis gracieusement à disposition des artistes en contrat avec la CABBALR. Dans le cadre du contrat de location, une caution est demandée en garantie pour les locaux et les clés confiées à l'artiste.

TARIFICATION DE LABANQUE AU 1^{er} JANVIER 2026

TYPE DE GROUPE	INTITULE DE L'OBJET	PRIX DE VENTE NETS DE TAXES	CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS
Groupes Scolaires, CAJ, structures du champ social et de l'ESS, etc.	Visite accompagnée	40 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur. Possibilité d'associer un temps d'atelier et/ou de réserver une visite d'1h30, 2h. Le tarif est alors au pro rata : 60 euros pour 1h30, 80 euros pour 2 heures, etc. La jauge maximum est de 25 personnes (accompagnants compris).
	Visite en autonomie	Gratuit	Sur rendez-vous, accès autonome aux expositions (pas de visite accompagnée) pour les groupes constitués de la CABBALR
	Visite accompagnée	Gratuit	Cette visite s'adresse aux établissements scolaires de la CABBALR. Il s'agit d'une démarche partenariale et pédagogique autour de plusieurs rendez-vous annuels pour chaque classe. Cette visite s'adresse également aux Conseils municipaux et CMJ de la CABBALR. La jauge maximum est de 25 personnes (accompagnants compris).
Autres groupes Groupes de touristes, Tours Operator, CE, etc.	Visite accompagnée	100 euros/heure/groupe	Le groupe accède aux expositions et bénéficie d'une visite accompagnée par un médiateur. Possibilité d'associer un temps d'atelier et/ou de réserver une visite d'1h30, 2h. Le tarif est alors au pro rata : 150 euros pour 1h30, 200 euros pour 2 heures, etc. La jauge maximum est de 25 personnes (accompagnants compris).
Forfait séminaire (tous types de groupes)	1/2 journée	300 euros	Le groupe bénéficie d'un accueil café/viennoiseries, de la location d'un espace privatisé et d'une visite privée des expositions. La jauge maximum est de 25 personnes.
	Journée complète	500 euros	